

Avis voté en plénière du 9 juillet 2019

L'économie du sport

Déclaration du groupe coopération

Pour notre économie, le sport constitue un secteur dynamique et une source croissante d'emplois ancrés au cœur des territoires. L'avis indique que 180 000 associations affiliées animent actuellement le mouvement sportif, pour un poids économique non négligeable de plus de 11 milliards d'euros.

L'économie du sport est un champ en pleine mutation socio-économique.

L'évolution rapide des attentes en matière sportive : sport-santé, nouvelles pratiques urbaines, gamification de la pratique avec l'utilisation grandissante d'applications, sport sur le lieu de travail jusqu'au e-sport, totalement virtuel, favorise l'apparition de nouvelles opportunités et de nouveaux acteurs.

Le deuxième axe de cet avis vise au rééquilibrage, à la redistribution et à la diversification des financements. Le groupe de la coopération est favorable aux Déclarations des groupes 54 préconisations qui visent la nécessité d'ajuster l'offre d'équipements et la question de l'appropriation de ces équipements par les clubs qui favorisent le bon équilibre entre financements publics et privés et le développement des capacités économiques des clubs.

Le troisième et dernier axe, n'est pas des moindres pour le groupe de la coopération et pour l'économie du sport en général.

Cet avis propose d'autoriser le statut de SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif, pour les clubs professionnels. Les rapporteurs mettent en avant une voie intéressante d'implication des parties prenantes, de valorisation des bénévoles, mais aussi de développement de ressources nouvelles et d'optimisation de la gestion financière.

Ce statut créé en 2001 permet, en effet, de rassembler et d'associer à la gouvernance l'ensemble des parties prenantes : entreprises, associations, bénévoles, mais aussi salariés, usagers, collectivités locales autour d'un projet économique commun.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de viser une transformation de toutes les associations sportives dans un nouveau modèle unique, mais dans certains cas, d'ouvrir cette possibilité aux acteurs qui souhaitent, grâce à l'implication d'une gouvernance partagée, développer leurs activités socio-économiques, sans toutefois renoncer à leur ADN associatif, à l'instar du Sporting club de Bastia, récemment transformé en SCIC.

En ce sens, la CGSCOP (Confédération générale des Sociétés coopératives) et le Ministère des Sports ont signé, début juillet, une convention de partenariat. Une plateforme internet « Scic ou pas Scic dans le sport » a été lancée et permet aux structures sportives de réaliser un premier diagnostic pour savoir si le modèle coopératif est approprié dans leur cas.

Le groupe de la coopération remercie les rapporteurs pour la qualité du travail et a voté l'avis.